

Position de l'APSB sur le centre Multi-Sport

Complexe multisports, un requis qu'il faut mieux comprendre.

Pour s'assurer de l'acceptation d'un investissement majeur dans une infrastructure publique, il faut s'assurer qu'elle soit comprise par le plus de citoyens et d'organismes possibles. Donc afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de surprise dans l'élaboration du projet et pour garantir l'acceptabilité de celui-ci, l'APSB souhaite que le passage de concept à réalisation soit fait à travers une démarche rigoureuse de communication et de consultation. Celle-ci devrait permettre à tous les citoyens de bien comprendre l'évolution du projet, le rationnel des décisions prises ainsi que d'en mesurer les implications, les avantages et inconvénients.

Les rencontres de consultation de la mi-mai ont révélé que les schémas et esquisses présentés dans les journaux et dépliants promotionnels ne sont qu'une vision pour fin d'illustration et que la composition réelle du complexe multisport ne sera établie que lorsque les besoins seront connus. Les rencontres de consultation et le sondage fait par la Ville servent à cerner des besoins et non en commenter la solution proposée dans le plan d'urbanisme. Les besoins réels ne sont donc pas connus. Pourtant, d'ores et déjà, Monsieur Martin Murray nous assure que :

- les terrains de baseball seront relocalisés (*le futur terrain a été acheté récemment*),
- le complexe sera au centre-ville,
- les coûts seront de 50 à 60 millions.

La question est de savoir comment il est possible d'avoir une solution si les besoins ne sont pas connus.

L'APSB demande donc que les résultats de ces consultations soient publiés et que la composition de nos infrastructures sportives soit basée sur les besoins énoncés et non sur une vision urbanistique du centre-ville.

M. Murray mentionne que l'investissement viendra des ventes de terrains dans le parc industriel et de subventions gouvernementales sans vraiment préciser et quantifier ces affirmations. Aucune mention n'est faite de l'impact de cet investissement et de ces frais d'entretien sur le budget de la Ville (compte de taxes).

Ainsi, l'APSB demande qu'un dossier d'affaires complet soit présenté et soumis à la population. Ce dossier devra contenir, entre autres, des informations claires et complètes sur:

- les coûts et le financement du projet,
- l'impact des coûts d'entretien sur le compte de taxes,
- les capacités à investir dans ce projet sans mettre en péril l'entretien des infrastructures urbaines,
- son intégration à la structure de gouvernance de la Ville,
- les raisons des choix de localisation des activités sportives
- la justification de l'emplacement (ou des emplacements) basée, entre autres, sur des analyses d'achalandage et la situation actuelle et à venir de Saint-Bruno en terme d'occupation du territoire et de nombre de citoyens,
- l'échéancier et les étapes de réalisation.

Des alternatives de mise en place devront également être présentées ainsi que les avantages et inconvénients de chacune de celles-ci. Pour l'APSB, trois alternatives sont possibles. La première serait une association avec la Commission scolaire des patriotes afin que les coûts soient partagés, car nous avons avantage à réduire ceux-ci. La C.S. a des terrains disponibles et utilisables à la polyvalente Mont-Bruno. Ceci respecte l'idée d'avoir un centre sportif au centre-ville. Des échanges de terrains pourraient être envisagés si l'on ne

construit pas en commun le complexe sportif. N'oublions pas que d'ici deux ans les étudiants de Chambly seront rapatriés à Chambly suite à la construction d'une nouvelle école. Ainsi l'on pourrait dynamiser l'attrait de la polyvalente pour des élèves en étant à proximité du centre multisports.

Récemment, M. Proulx, ministre de l'Éducation, a indiqué « qu'au Québec, il y a des endroits où la collaboration est plus difficile » entre les municipalités et les commissions scolaires. Selon lui, il faut « dénouer ce noeud-là » et se défaire « de cette mentalité dépassée » où chacun tient absolument à être propriétaire de ses infrastructures. « Elles sont à nous tous, on les a tous payés ensemble et on devrait être fiers de se les partager. »

La Commission scolaire des patriotes et la ville de Boucherville ont effectué des échanges de terrains pour y construire un Centre Multi-Sport. La Ville de Boucherville a fait l'acquisition d'une parcelle de terrain de l'école secondaire De Mortagne en échange de la cession d'un terrain municipal. Cet accord avait comme objectif de mettre en place un nouveau projet d'infrastructure sportive afin de répondre à la demande croissante de nombreux organismes de Boucherville.

Une seconde alternative serait de s'associer avec les villes de Saint-Basile et de Carignan qui ont certainement les mêmes besoins que nous. Des terrains au sud 116 sont certainement disponibles. Ces emplacements sont centraux pour les trois villes. Une implantation au sud 116 proche de la gare démenagée renforcerait le sentiment d'appartenance des citoyens du sud 116.

Évidemment, la troisième alternative est l'utilisation du parc Rabastalière tel que proposé en ayant comme prémisses de ne pas réduire le pourcentage d'espace vert actuel (*donc construction de stationnement souterrain au nouveau centre multisport*) et de respecter les nouveaux règlements sur le pourcentage à respecter en matière de canopée. Pour se faire, les terrains

de tennis pourraient être localisés au parc Marie-Victorin pour ainsi utiliser l'espace devenu disponible pour aménager un parc paysager. Le stationnement sur la rue Goyer pourrait être transformé en stationnement semi-souterrain en intégrant à sa surface une patinoire utilisable à l'année afin de promouvoir le hockey bottine l'été. Encore ici, le reste de l'espace sur le stationnement pourrait être transformé en parc.

Pour la réfection d'une partie de la rue Beaumont, la Ville a récemment décidé de reporter le projet afin de mieux consulter et d'expliquer ses intentions. De même, pour un changement possible de zonage d'un terrain sur la rue Beaumont la Ville ressent le besoin de réaliser une préconsultation. Le développement de l'îlot Natrel a fait l'objet d'un long et riche processus de consultation.

L'investissement monétaire occasionné par la réalisation d'un complexe sportif et son importance dans le développement à moyen et long terme ne justifient-elles pas une démarche semblable?

L'APSB considère qu'une consultation publique (*avec dépôt de mémoires*) qui s'appuie sur une information complète résultant d'une analyse préliminaire réalisée par des experts en matière de développement de complexes sportifs doit être tenue afin de garantir l'acceptabilité sociale de ce projet qui est, à la base, très justifié.

Association des Propriétaires de Saint-Bruno APSB

Sur le même sujet:

**Centre sportif: les Montarvillois
largement d'accord avec le choix de la**

ville?